Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **16 (1989)**

Heft 3

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Impressum

Revue Suisse

Revue pour les Suisses de l'étranger

16e année

Paraît quatre fois par an en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 30 éditions régionales.
Impression: Berne, Paris, Lugano, New York, Johannesburg, Buenos Aires
Tirage total: 245 000 exemplaires

Rédaction:
Jürg Müller, Secrétariat des Suisses de l'étranger, Berne
Marco Zaugg, Service des Suisses de l'étranger, DFAE, Berne
Marc Savary, journaliste, Lausanne

Editeur, rédaction centrale, administration et publicité:
Secrétariat des Suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16
Téléphone 031 44 66 25
Télex 912 118 asse ch
Téléfax 031 44 21 58
Compte de chèques postaux 30-6768-9

Les changements d'adresse doivent être communiqués à la représentation suisse où vous êtes immatriculé.

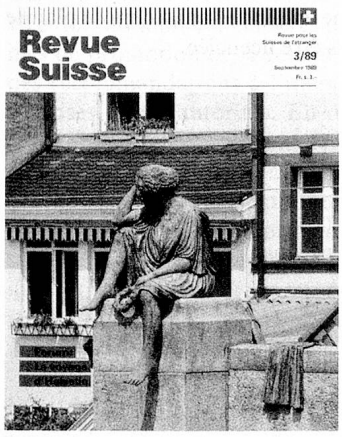

«Elle a quitté la pièce d'un franc suisse sur laquelle elle avait été frappée, s'est mise en route et s'est arrêtée à Bâle», écrit Bettina Eichin, Suissesse de l'étranger, au sujet de sa statue de bronze («Le voyage d'Helvetia». Notre «Forum» est également consacré à un voyage, à savoir au long voyage des femmes suisses sur la voie de l'égalité des droits entre homme et femme. (Photo: R. A. Stähli)

Editorial

Oui au principe

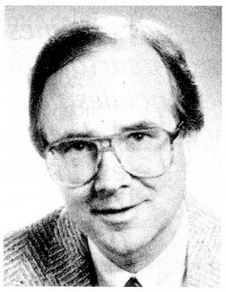

Pendant longtemps, les hommes n'ont pas pu se faire à cette idée. Jusqu'au dernier week-end du mois d'avril de cette année, où les Appenzellois des Rhodes-Extérieures ont renoncé à une vénérable tradition. Ils ont enfin ouvert le «ring» de la landsgemeinde aux femmes des Rhodes-Extérieures, leur donnant ainsi le droit de participer aux votations et aux élections dans les affaires cantonales. Il ne reste «plus que» un canton qui ne regarde pas trop aux droits de l'homme et qui s'obstine à refuser aux femmes le droit de participer aux décisions politiques: celui d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

On peut sans doute classer une fois pour toutes l'absence du droit de vote des femmes dans un seul canton suisse sous la rubrique des curiosités politiques, même si cet état de fait est manifestement en contradiction avec la Constitution, où il est écrit que «l'homme et la femme sont égaux en droits». Par rapport à la situation d'ensemble, il ne s'agit de toute façon là que d'un exemple parmi d'autres – très voyant il est vrai – des cas où la femme n'a pas encore les mêmes droits que l'homme, et cela dans des domaines très divers. Qu'en est-il de la condition féminine en Suisse? Qu'est-ce qui bouge, où est-ce que les choses ont de la peine à avancer sur la voie de l'égalité? Notre rubrique «Forum» est consacrée à ces questions.

Sur le principe même, presque tous sont d'accord: les femmes doivent jouer un rôle accru, doivent être représentées dans tous les organismes et ont les mêmes droits que les hommes. Sauf lorsqu'il s'agit de choses bien concrètes telles que le salaire. Dans ce cas-là, le «principe» ne joue pas encore tout à fait: on estime que la différence de salaire, due à la discrimination des femmes, est comprise entre 7 et 16 pour cent.

* * *

Dans la plupart des organismes, les femmes sont sous-représentées ou même pas représentées du tout. Tel est par exemple le cas à la rédaction de la «Revue Suisse», ce qui est regrettable. Une femme cependant est à l'origine de ce périodique: Madame Nelly Silvagni-Schenk, directrice du «Messager Suisse» qui paraît à Paris. Aujourd'hui, nous devons prendre congé de cette promotrice de la presse destinée aux Suisses de l'étranger, car elle prend sa retraite. Son nom est étroitement lié à l'ensemble de la presse destinée aux Suisses de l'étranger, car c'est le «Messager Suisse» qu'elle a fondé qui a servi de modèle pour la «Revue Suisse» diffusée dans le monde entier.

Nous devons enregistrer un autre départ encore; celui de notre collègue Marco Zaugg qui quitte notre rédaction. Nous perdons en lui un collaborateur compétent qui s'est acquis de grands mérites au service de la «Revue Suisse». Son engagement, ses capacités comme journaliste et rédacteur, ainsi que son pouvoir de conception étaient exemplaires, tout comme son amour du détail.

Notre sincère reconnaissance est acquise pour toujours à Madame Nelly Silvagni-Schenk et à Monsieur Marco Zaugg.

Jürg Müller, lic. ès lettres, rédacteur

Sommaire

Forum:
Le voyage d'Helvetia **4**

Mosaïque **11**

Pages vertes:
Nouvelles locales

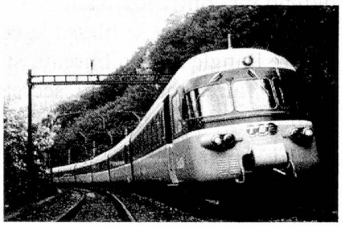

Du TEE à l'EC **14**

Le grand chemin Walser **18**

Place des Suisses de l'étranger:
Concours d'architecture **20**

Communications du SSE: **21**

Communications officielles **22**